

3 décembre : Journée mondiale du Handicap

Communiqué fo france•tv • 2 décembre 2021



Nous souhaitons partager avec vous plusieurs informations portées par FO. Le handicap est une réalité dans l'entreprise et pour FO france•tv, il n'est absolument pas synonyme d'exclusion.

Au contraire "handicap et maintien dans l'emploi" vont de pair (6,45% de taux d'emploi dans le groupe France•tv).

- Le handicap n'est pas seulement visible.
- Il est même très largement invisible puisqu'il représente deux-tiers des situations de handicap.
- FO france•tv préside la Commission Handicap du CSE Central afin de promouvoir la diversité et de lutter contre les discriminations.

Nous attirons donc votre attention sur trois points :

Accord Handicap France Télévisions

FO france•tv a été partie prenante de la négociation du [4ème accord handicap de france•tv](#).

Nous avons veillé à ce qu'il soit moteur d'inclusion.

Pour les collaborateurs déjà concernés, il offre la possibilité de prendre leurs jours dédiés de façon groupés, c'est-à-dire 6, en une seule fois.

L'accord s'engage à embaucher au moins 55 travailleurs handicapés d'ici 2024 et au moins 10% d'alternants en situation de handicap.

Le champ de cet accord est vaste puisqu'il inclut aussi les victimes d'ATMP dont le taux d'incapacité est supérieur à 10%. Une population que l'on retrouve notamment chez les JRI.

Pour bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) il faut s'adresser à son IRH, RRH et parallèlement via son médecin traitant à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

FO france•tv vous accompagne.



[Jusqu'au 15 décembre, participez au questionnaire de la direction des parcours professionnels et de la Diversité](#)

Visite de Pré-reprise

Le handicap peut survenir avant une prise d'emploi mais en cours d'emploi aussi.

Quand un salarié est en arrêt de travail, celui-ci ; le médecin du travail ; son employeur ; peuvent à tout moment demander une visite de pré-reprise.

Une visite de pré-reprise ne débouche pas forcément sur une reprise.
Et leur nombre n'est pas limité.

Le Médecin du travail ne prononce pas d'avis d'aptitude ou d'inaptitude lors de ces visites.

Celle-ci permet d'organiser les conditions du retour au travail et, si nécessaire, de prévoir des aménagements de poste, ou de mobilité.

Ces visites de pré-reprises ne concernent pas seulement les situations de handicap mais les arrêts maladies aussi.

Elles sont aussi l'un des moyens de révéler les situations d'isolement professionnel contre lesquelles France Télévisions est tenue de lutter depuis la Loi du 02/08/2021.

Important à savoir : Outre les visites de pré-reprises, il y a la possibilité d'obtenir un rendez-vous de liaison avec son manager pour faire le point, même au téléphone. Ce rendez-vous n'est pas une infraction à la loi. Si la manager refuse, il faut en informer la DSQVT.

Aidants familiaux

En 2030, 1 salarié sur 4 se retrouvera en situation d'être aidant familial. Au sens de la loi, il existe en fonction des besoins de l'aidé plusieurs types de congés indemnisés et de durée différente. Mais il y a surtout des possibilités d'aménagement et d'organisation du temps de travail, comme le télétravail par exemple.

Aujourd'hui, cela dépend souvent de la compréhension et du bon vouloir de l'employeur mais dans la perspective du cap de 2030 et de l'actuelle négociation QVCT, nous FO france•tv militons pour que ces hypothèses deviennent des garanties. Il en va de l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Maladie, handicap, situation d'aidant, FO france•tv est à vos côtés, n'hésitez pas à venir nous voir en R2811 où nos experts (présidente de la commission handicap du CSE Central, coordonnateur groupe, délégué syndical central) se tiennent à votre disposition et pourront aussi échanger et partager avec vous , ou vous pouvez nous joindre également par mail : syndicatfo.groupe@francetv.fr

Les documents FO utiles :



- [Guide Pratique FO-2023 du TRAVAIL et HANDICAP](#)
- [Guide les proches aidants](#)
- [Travail et Handicap](#)
- [Handicap et maintien dans l'emploi](#)
- [Retraite et handicap](#)